

Grille tarifaire*

Vélo

Valeur assurée jusqu'à	Vol	Vol, dégâts et panne
€ 350,00	€ 28,20	€ 46,20
€ 400,00	€ 28,20	€ 46,80
€ 450,00	€ 28,80	€ 49,20
€ 500,00	€ 30,60	€ 52,20
€ 600,00	€ 35,40	€ 57,60
€ 700,00	€ 38,40	€ 63,00
€ 800,00	€ 44,40	€ 67,80
€ 900,00	€ 53,40	€ 72,00
€ 1.000,00	€ 63,00	€ 75,60
€ 1.200,00	€ 66,00	€ 79,20
€ 1.400,00	€ 69,00	€ 87,60
€ 1.600,00	€ 75,00	€ 96,60
€ 1.800,00	€ 81,00	€ 105,00
€ 2.000,00	€ 87,00	€ 107,40
€ 2.500,00	€ 102,00	€ 114,60
€ 3.000,00	€ 117,00	€ 128,40
€ 3.500,00	€ 132,00	€ 139,20
€ 4.000,00	€ 144,00	€ 154,80
€ 4.500,00	€ 162,00	€ 170,40
€ 5.000,00	€ 180,00	€ 187,80

Vélo électrique

Valeur assurée jusqu'à	Vol	Vol, dégâts et panne
€ 1.000,00	€ 55,00	€ 75,00
€ 1.200,00	€ 55,00	€ 75,00
€ 1.400,00	€ 55,00	€ 75,00
€ 1.600,00	€ 60,00	€ 75,00
€ 1.800,00	€ 60,00	€ 80,00
€ 2.000,00	€ 60,00	€ 80,00
€ 2.500,00	€ 65,00	€ 85,00
€ 3.000,00	€ 70,00	€ 90,00
€ 3.500,00	€ 80,00	€ 100,00
€ 4.000,00	€ 90,00	€ 110,00
€ 4.500,00	€ 95,00	€ 115,00
€ 5.000,00	€ 100,00	€ 120,00
€ 5.500,00	€ 105,00	€ 130,00
€ 6.000,00	€ 110,00	€ 140,00

* Les montants indiqués sont des primes annuelles. Un paiement mensuel n'est pas possible.
Les montants incluent la taxe d'assurance.

Global Assistance

Allianz 

Rue des Hirondelles 2 - 1000 Bruxelles
Tel 02 290 64 11 - Fax 02 290 64 19
info@allianz-global-assistance.be
www.allianz-assistance.be

Allianz Global Assistance

Assurance Vélo



Global Assistance

Allianz 

Assurance Vélo

Vous pouvez opter pour une assurance vol ou pour une couverture complète qui inclut le dépannage et les dégâts matériels. Vous êtes assuré toute l'année avec prolongation illimitée.

Pour quasiment tous types de vélos

- Vélos jusqu'à € 5.000 et les vélos électriques jusqu'à € 6000
- Même les vélos de seconde main de max. 3 ans peuvent être assurés
- Prolongation illimitée possible

Encore plus intéressant pour les vélos électriques

- Réduction sur la prime de base
- Pas de dépréciation ou de franchise sur la batterie
- Pour des vélos avec pédalage assisté jusqu'à 25 km/heure

Vol

- Couverture mondiale
- Pas de dépréciation les trois premières années
- Pas de franchise (sauf pour les vélos de course ainsi que les VTT)

Dégâts matériels

- Couverture mondiale
- Remboursement pour vélo de location
- Franchise de € 25 (sauf pour les vélos de course ainsi que les VTT)

Assistance/Dépannage

- Assistance au sein du BeNeLux et jusqu'à 30 km au-delà des frontières
- Assistance disponible 24/7
- Votre vélo, bagage et un compagnon de voyage vous accompagnent à votre lieu de départ, destination ou réparateur de vélo

Vélos de course et VTT

- Assurés sans prime supplémentaire
- Franchise de € 50 : casco partielle et franchise de 20% : perte totale
- Dégâts de minimum € 250

Dépréciation

Année d'assurance	Remboursement
Jusqu'à la 3 ^{ème} année	Pas de dépréciation.
Pendant la 4 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 75% de la valeur assurée.
Pendant la 5 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 60% de la valeur assurée.
Pendant la 6 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 45% de la valeur assurée.
Pendant la 7 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 35% de la valeur assurée.
Pendant la 8 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 25% de la valeur assurée.
A partir de la 9 ^{ème} année	Nous remboursons maximum 20% de la valeur assurée.